

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUILLET 2021**

Délibération
n°2021.07.181

**Décision Modificative n°1
pour 2021 : Autorisations
de programme / Crédits de
paiement**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

Secrétaire de Séance : Michel BUISSON

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER, DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique ARLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Annie MARC, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021	DÉLIBÉRATION N° 2021.07.181
FINANCES	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT	

Ainsi que l'y autorise l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), GrandAngoulême gère une grande partie de ses opérations d'investissement en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

Dans le cadre de la décision modificative n°1 pour l'année 2021, pour le **Budget Principal**, il est proposé de :

- **Créer une Autorisation de Programme d'amorce n° 76 – REHABILITATION DU 47 RUE DU GOND** pour une étude de 30 K€ en vue de la réhabilitation du 47 rue du Gond avec des crédits de paiement à même hauteur sur 2021.

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême a acheté en 2017, le bâtiment situé 47 rue du Gond, enclavé dans l'îlot composant le siège de la collectivité afin de permettre, après réaménagement, d'installer des services de l'agglomération pour dédensifier les locaux du siège.

Dans le cadre de la réflexion sur l'étude de redéploiement du siège (autre AP), il a été évoqué la réhabilitation du 47 rue du Gond retenant un scénario (n°3).

Ce scénario fait apparaître un accroissement futur des services implantés sur le siège. Le scénario 3 peut se développer par phasage afin d'échelonner l'investissement et éviter les contraintes fortes d'opération tiroir.

A ce titre une étude de maîtrise d'œuvre de faisabilité de scénarios d'aménagement peut être envisagée pour réfléchir à l'organisation spatiale du bâtiment du 47 rue du Gond, afin de préparer et anticiper les phases de conception et de réalisation.

- **Modifier l'AP 14 – SECTEUR GARE en augmentant son montant 400 K€ pour la porter à 9 000 000 €, avec une inscription en parallèle d'une recette à même hauteur. Et d'inscrire sur 2021 des crédits de paiement pour 210 800 €.**

Cet ajustement est rendu nécessaire par la modification des modalités de versement de la participation de la ville d'Angoulême, versée directement à GrandAngoulême alors qu'initialement prévue pour être versée à l'Etablissement Public Foncier et venir en minoration du reste à charge pour la communauté d'agglomération. Une augmentation des crédits de paiement de 210 800 € est prévue sur 2021, le reste vient s'ajuster en 2023.

- **Modifier le montant de l'AP 26 – AMENAGEMENT VOIRIES DES MONTAGNES pour 150 K€, portant ainsi le montant de l'AP à 1 668 200 €.**

Les travaux rue de l'Arétier ont commencé en mai 2020, ceux de la rue des Meneaux en mars 2021. Le giratoire du Pont Cassé est au milieu des travaux engagés. Son état est très dégradé, l'opportunité des travaux actuels et des marchés engagés permettent d'envisager sa rénovation dès maintenant. L'intégralité des CP seraient inscrits sur 2021.

- **Modifier le montant de l'AP 54 – REHABILITATION SIEGE en la diminuant de 16 K€. Cette opération devrait être clôturée en fin d'exercice pour un montant qui se solde à hauteur de 43 632 €.**

Les crédits de paiement concernés prévus sur 2022 sont donc à supprimer.

➤ **Modifier le montant de l'AP 55 – REHABILITATION VOIRIES de 156 K€.**

Cette augmentation d'AP porte son montant à **1 656 000 €**. Elle est rendue nécessaire par des travaux entrepris sur la voirie de la zone de la Braconne ainsi que par d'importantes révisions de prix intervenues sur le marché de travaux de voirie. Tous les CP nouveaux sont proposés en 2021.

➤ **Modifier le montant de l'AP 57 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES de 60 K€.**

Cette augmentation d'AP porte son montant à **310 000 €**. Elle intègre le plan de relance avec le soutien aux projets immobiliers impliquant une rénovation énergétique ou une réhabilitation pour de l'immobilier industriel existant ainsi que des actions concernant des locaux commerciaux. Le montant des CP 2021 est augmenté de 110 K€, il s'agit des 60 K€ ajoutés et de 50 K€ initialement prévus l'an prochain.

➤ **Modifier le montant de l'AP 64 – TUILERIE DE NIOLLET de 40 K€.**

Cette augmentation d'AP porte son montant à **76 000 €**. Des travaux obligatoires de mise en sécurité du site sont à prendre en compte, en plus de l'étude qui y était inscrite. Tous les CP nouveaux sont proposés en 2022.

➤ **Modifier le montant de l'AP 77 – NAUTILIS GROUPE FROID – P1 en l'augmentant de 438 K€ pour la porter à 2 038 206 €**

Cette évolution permet de prendre en compte la nécessaire réfection de l'étanchéité de la toiture sur laquelle doivent être installés le groupe froid rénové, ainsi que la pose d'un système de sécurité incendie et divers autres ajustements.

Les crédits 2021 sont toutefois diminués de 352 K€, les travaux étant désormais programmés à l'été 2022.

De plus, il est proposé de modifier le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes suivantes, sans en modifier le montant global :

➤ **L'AP 02 - MEDIATHEQUE nécessite un ajustement de ces crédits de paiement du fait que les prochaines dépenses sont attendues en 2022.**

Une réduction de 95 528,72 € est donc demandée, en basculant des crédits de paiement 2021 en 2022.

➤ **L'AP 11 – PASSERELLE PEM ANGOULEME nécessite un ajustement de ces crédits de paiement au regard de son état d'avancement.**

Une réduction de 471 866,80 € est donc demandée des crédits de paiement 2021 basculés en 2022.

➤ **L'AP 36 – NAUTILIS PHOTOVOLTAIQUE arrive à son terme. Les crédits initialement prévus en 2022 sont nécessaires dès cette année.**

Il est donc proposé d'augmenter de 31 065,27 € les CP 2021.

➤ **Considérant l'état d'avancement de l'AP 50 – LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE,** Il est proposé de diminuer les Crédits de Paiement inscrits en 2021 de 20 000 € en les basculants sur 2023.

➤ **L'AP 79 – GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL devait être initiée à compter de 2022.**

Toutefois, une inscription de crédits dès 2021 pour 25 000 € s'avère nécessaire si l'on veut débiter des études pour lancer les travaux en 2022.

Le montant des Autorisations de Programme est revu à la hausse pour 1 197 838 €, toutefois, les Crédits de Paiement 2021 sont diminués de 286 530,25 € sur le Budget Principal.

Pour le **Budget Annexe Transports**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

➤ **L'AP 5 – MODERNISATION DU RESEAU**

Il est proposé de revoir la répartition des Crédits de Paiement en réduisant notamment les inscriptions 2021 de 300 000 €.

Pour le **Budget Annexe Gestion immobilière**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

➤ **Il est proposé de réduire l'AP5 – RENOVATION DU BATIMENT RUE DU CHAT de 47 923,36 €.**

L'achèvement des travaux de l'Office de Tourisme permet d'envisager la clôture de cette AP pour 2021.

Pour le **Budget Annexe Déchets ménagers**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

➤ **L'AP11 – ACQUISITION MATERIEL ROULANT ET EQUIPEMENTS**

En prévision du passage en CO5 à compter de 2024, accompagnant l'interdiction de mettre les biodéchets dans les bacs noirs, il convient de prévoir la suppression d'une collecte de bacs noirs sur le territoire de l'agglomération.

Pour une partie des communes de l'agglomération, il est prévu la mise en place et l'installation dès le 2^{ème} semestre 2022 de composteurs publics et de bornes à biodéchets.

Ce dispositif entraîne une collecte avec une benne de collecte étanche et lavage intégré des bacs d'un montant de **550 K€**. Il est donc proposé une augmentation de l'AP de ce montant **pour la porter à 1 700 K€**.

Il convient de lancer la consultation du marché dès 2021 mais, comme les délais de livraison peuvent être d'environ 18 mois pour un tel véhicule, seuls les crédits de paiement 2022 seront majorés du même montant.

Pour le **Budget Annexe Eau Potable**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

➤ **L'AP1 – USINE DE TOUVRE – LE PONTIL**

Le rythme d'exécution des travaux et de leur paiement s'accéléralant, il est demandé une augmentation des CP 2021 de 600 K€ et d'un recalage de tous les CP restants.

Je vous propose de :

CREER l'AP n°76 au Budget Principal, **REHABILITATION DU 47 RUE DU GOND pour 30 K€**.

MODIFIER l'AP n°14 – SECTEUR GARE du Budget Principal, en l'augmentant de 400 K€ et en modifiant la répartition des CP.

MODIFIER l'AP n°26 du Budget Principal, AMENAGEMENT VOIRIES DES MONTAGNES, en augmentant le montant de l'AP et des CP 2021 de 150 000 €.

MODIFIER l'AP n°54 du Budget Principal, REHABILITATION SIEGE en la diminuant de 16 K€.

MODIFIER l'AP n°55 du Budget Principal, REHABILITATION VOIRIES en l'augmentant de 156 K€.

MODIFIER l'AP n°57 du Budget principal AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES en l'augmentant de 60 K€

MODIFIER l'AP n°64 du Budget Principal, TUILERIE DE NIOLLET en l'augmentant de 40 K€.

MODIFIER l'AP n°77 du Budget Principal, NAUTILIS GROUPE FROID – P1 en l'augmentant de 438 K€.

MODIFIER l'AP n°11 du Budget annexe Déchets ménagers, ACQUISITION MATERIEL ROULANT ET EQUIPEMENTS, en augmentant le montant de l'AP et des CP 2022 de 550 K€.

MODIFIER l'AP n°5 du Budget annexe Gestion Immobilière, RENOVATION DU BATIMENT RUE DU CHAT, en diminuant le montant de l'AP de 47 923,36 €.

ADOPTER les montants ainsi que les échéanciers des AP/CP tels qu'ils figurent dans le document annexé.

**APRES EN AVOIR DELIBEREE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

Reçu à la préfecture de la Charente le :

16 juillet 2021

Affiché le :

19 juillet 2021

